

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 14 Février 2007

## **SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille sept, le quatorze février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Berson, Cars, Parcou, Saint Martin Lacaussade, St Paul de Blaye et de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye.

### Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye  
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde  
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne  
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)  
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)  
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcou  
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche)  
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)  
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)  
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)  
Monsieur VERGNAUD, Délégué de la commune de Parcou,  
Monsieur DION, Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Coutras,  
Monsieur ELIAS, Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Coutras,  
Monsieur BOULADOU, Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion,  
Monsieur RICCI, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais,  
Monsieur MONGUILLON, Vice-Président du SMICVAL  
Madame BALAN-MASSET, Déléguée de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye,  
Monsieur FOUGERE, Délégué de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye.

### Invité présent :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

**Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 14 février 2007, 57 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'Assemblée du 17 janvier 2007, lequel amène une observation de Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes de Bourg, qui demande que soit rectifiée l'intervention le concernant « *Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, remercie le Président de tous les éléments qu'il vient d'apporter à l'Assemblée (préambule et dossier supplémentaire), mais pour plus de clarté il serait souhaitable d'avoir à l'avenir un document qui retrace sur quatre colonnes : les sommes prévues au budget, réellement mandatées, restantes à mandater et les éventuelles décisions modificatives suivies d'une explication sur ces dites modifications à apporter au prévisionnel* » par :

*Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, remercie le Président de tous les éléments qu'il vient d'apporter à l'Assemblée (préambule et dossier supplémentaire), mais pour plus de clarté il aurait été souhaitable d'avoir un document qui retrace sur quatre colonnes : les sommes prévues au budget, réellement mandatées, restantes à mandater et les éventuelles décisions modificatives suivies d'une explication sur ces dites modifications à apporter au prévisionnel.*

Ce compte rendu n'amenant pas d'autres remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant de l'ordre du jour est la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2007, très important pour la préparation du budget. Monsieur MAROIS, Président du SMICVAL, insiste sur le fait que ce débat doit être participatif afin de conforter ou pas la proposition budgétaire qui doit être présentée à l'assemblée lundi 19 février 2007 et précise que les notes de synthèse jointes au dossier sont là pour apporter plus d'informations et de précisions sur les délibérations proposées au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président fait donc lecture du rapport d'orientations budgétaires 2007 en donnant quelques explications complémentaires notamment sur la section de fonctionnement en précisant que les dépenses liées au personnel font l'objet d'une augmentation en raison des décrets concernant le reclassement de la catégorie C et des recrutements prévus pour la montée en puissance sur la Haute Gironde, de l'augmentation de 33% des recettes attendues et sur la section d'investissement, il est précisé que certains programmes font l'objet d'une projection sur cinq ans et que DEXIA a également projeté la capacité d'emprunt du SMICVAL.

De plus, il est précisé que les contrats concernant le prestataire de services des secteurs de St Emilion et Lussac présentent de gros écarts et font l'objet de renégociations afin d'arriver à un compromis raisonnable pour les deux parties.

Egalement, Monsieur MAROIS, tient à souligner la complexité de la réglementation concernant la perception de la TEOM rendant de ce fait les choix et les décisions difficiles à prendre afin que les écarts d'appel à produit et de service rendu sur l'ensemble du territoire du SMICVAL, soient les plus réduits possibles.

De même, Monsieur le Président, informe l'assemblée qu'il a été reçu par les services Préfectoraux lundi matin accompagné de Messieurs BERTHOME, CAILLEAU et LUTARD afin d'évoquer la situation du SMICVAL. Il en ressort qu'un audit qui aurait pour but de mettre à jour les éléments financiers n'aurait pas grand intérêt mais qu'en contre partie il est proposé au

SMICVAL de faire l'objet d'une certification des comptes par les services du Trésor. De plus, il a été demandé de joindre au compte administratif la facture manquante de 230 000 € afin d'attester de la sincérité des comptes.

Avant de laisser la parole aux membres de l'assemblée, Monsieur MAROIS, tient à faire savoir que le fait certaines personnes aient donné des informations tendancieuses et erronées à la presse, nuit gravement au SMICVAL. Certaines agences bancaires semblent à présent réticentes à faire confiance aux projets du syndicat. De même, l'Etat ne peut que s'interroger sur la véracité des données qui lui ont été transmises, et sur la suite qu'il doit réserver à nos délibérations .

Monsieur SOULIE, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire, soulève la question de la pertinence d'une montée en puissance sur la Haute Gironde, cette année, en raison de la situation difficile que connaît actuellement le syndicat et aurait souhaité une pause notamment en investissement afin d'éviter un nouvel emprunt de 1 300 000 €.

Monsieur MAROIS, explique qu'effectivement l'alternative de ne pas mettre en place les mêmes services qu'en Libournais sur la Haute Gironde pendant plusieurs années et d'optimiser au mieux ceux déjà existants est tout à fait possible. Seulement, l'intérêt de la fusion était avant tout de rendre le même service sur le territoire de la Haute Gironde que celui rendu en Libournais. Si ce service n'est pas homogène sur tout le territoire il risque y avoir de grandes disparités de coûts pour certaines collectivités. Monsieur le Président, précise que malgré tout les dépenses ont été prévues au plus juste. De plus, si des agents ne sont pas recrutés pour mettre en place les services attendus sur la Haute Gironde, il faudra faire appel à un prestataire et si le parc n'est pas renouvelé, il faudra faire face à de nombreuses réparations, coûteuses la plupart du temps.

Monsieur MONNET, délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, précise que lors des réunions de bureau, il a demandé qu'une pause de montée en puissance sur la Haute Gironde soit faite pour permettre, sans précipitation, d'assurer la connaissance des raisons et des causes du « dérapage » des comptes des années antérieures par un contrôle approprié de gestion. En effet, il souligne que la montée en puissance représente une augmentation des coûts non négligeable. Toutefois, la majorité s'est prononcée pour que cette montée en puissance ait lieu. De plus, au regard des écarts importants des coûts pour les zonages, il se demande si une étude peut être faite pour 2007 afin de mettre en place une redevance incitative.

Monsieur MAROIS, précise que le bureau avait à se prononcer sur deux hypothèses et la majorité a effectivement, choisi la montée en puissance. Toutefois, il indique également, que si le budget est voté en ce sens, il n'est pas exclu que les services préfectoraux le rejettent et dans ce cas se serait la deuxième hypothèse qui serait appliquée.

Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL, tient à lever une ambiguïté par rapport à la montée en puissance sur la Haute Gironde. Il précise qu'il s'agira pas seulement de dépenses nouvelles mais en l'occurrence d'un redéploiement des moyens existants (personnels et matériels) afin de les optimiser au mieux. De plus, il signale que le renouvellement du parc est nécessaire si on ne veut se retrouver à faire face à de lourdes factures de réparation, en effet, ce qui ne sera pas prévu en investissement se retrouvera en fonctionnement. De même, une augmentation de l'appel à produit permettra de rendre un service équitable sur tout le territoire.

Monsieur MAROIS, insiste sur l'importance de remettre à plat la fiscalité du syndicat car le SMICVAL évolue au fil du temps et le cadre réglementaire aussi. Il est important d'être en adéquation avec celui-ci. La fiscalité n'est perçue que parce que le service est rendu. Toutefois, il comprend que certains élus aient des difficultés percevoir le sens de la réglementation tant le système est compliqué.

Monsieur BLANC, délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, demande si pour la séance de lundi il est possible d'avoir un détail des articles du compte administratif 2006, afin de pouvoir se prononcer sur le vote de celui-ci.

Monsieur le Président, explique que lors de la préparation des dossiers de la prochaine séance, tous les rapprochements avec les comptes du trésorier n'étaient et ne sont pas encore terminés. Il n'était pas initialement prévu que ce document soit passé en séance de lundi, mais il s'agit là d'une demande des services préfectoraux. C'est pourquoi ces informations ne pourront être fournies que lors de la séance de lundi.

Monsieur BLANC, demande également quel serait l'impact si une communauté de communes souhaitait organiser elle-même son propre service de collecte et qu'elle n'adhérerait par conséquent au SMICVAL que pour le traitement des déchets collectés ?

Monsieur le Président, précise sous réserve des textes, cela voudrait dire qu'il faudrait que le SMICVAL change ses statuts et qu'il faudrait que l'assemblée se prononce en ce sens. De plus, cela irait à l'encontre de l'uniformisation souhaitée pour l'ensemble du syndicat et auquel cas la montée en puissance ne pourrait se faire. Dans ce cas, il faudrait prendre la décision rapidement.

Monsieur BLANC, demande aussi si les coûts concernant la montée en puissance peuvent être donnés rapidement afin de pouvoir prendre une décision et afin de pouvoir informer et expliquer aux administrés la raison d'une nouvelle augmentation.

Monsieur MAROIS, explique que le Libournais a également connu ces difficultés lors de la mise en place de la collecte sélective sur son territoire et qu'il a fallu en discuter avec les administrés afin de leur faire comprendre l'intérêt de ce choix. De plus, il précise que si les communautés souhaitent avoir une autonomie pour la collecte des déchets, elles devront également prendre en charge le transport de ceux-ci, car cela représente un coût important tant le territoire du SMICVAL est étendu. Aujourd'hui, le syndicat a opté pour une mutualisation des coûts et un service rendu homogène. Le choix de revoir les tournées de biodéchets est dans l'optique d'une optimisation des moyens existants afin de ne pas alourdir encore les coûts.

Monsieur BOULME, Vice-Président du SMICVAL, tient à signaler que si la fusion a eu lieu c'était au départ pour que la Haute Gironde puisse bénéficier d'un même service que le Libournais. De plus, il précise que si actuellement le syndicat connaît effectivement une mauvaise passe, il ne faut pas perdre de vue que certaines dispositions ont déjà été prises comme la mise en conformité du site de St Girons avec l'ouverture d'un centre de transfert et qu'il ne serait pas judicieux de faire une pause maintenant si près du but fixé.

Monsieur BARBEYRON, délégué de la Communauté de Communes du Libournais, se demande comment expliquer aux administrés du Libournais que pour une montée en puissance sur la Haute Gironde, ils devront perdre un peu de leur niveau de service. De plus, actuellement les administrés sont habitués à ce service.

Monsieur MAROIS, explique qu'il faudra informer les administrés avant de mettre en place cette décision, qu'il s'agit en fait d'une optimisation des moyens et en aucun cas d'une perte de service. L'inconvient est que cela se fasse dans un contexte de crise où le SMICVAL aura peu de temps pour communiquer.

Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL, précise que cela se présente dans un contexte difficile et qu'il y a une accumulation d'augmentations et de décisions à prendre. De plus, elle demande qu'il y ait une répartition des coûts plus équitable car en effet, elle constate qu'il y a trop d'écart entre les 9 zones.

Monsieur VIDEAU, Vice-Président du SMICVAL, explique qu'il est très difficile d'unifier les coûts car les services rendus sont très différents. De plus, il tient à préciser que l'année dernière lorsque certaines communes ont connu une forte augmentation cela n'a généré aucune remarque de la part des autres collectivités.

Monsieur ROUSSET, délégué de la Communauté de Communes du Libournais, demande s'il n'était pas possible de reprendre les coûts de l'année précédente et d'appliquer le même pourcentage d'augmentation pour les zones.

Monsieur le Président, explique que le zonage est différent cette année car il prévu en fonction du service rendu et pas de l'historique comme l'année passée. La comptabilité analytique a permis d'observer la dérive des coûts ; ils ne sont pas en adéquation par rapport aux prévisions dont disposaient les élus du SMICVAL.

Monsieur LACHAIZE, délégué de la Communauté de Communes de la Basse Vallée de l'Isle, demande dans quelles conditions seront renégociés les coûts avec le prestataire des secteurs du Lussacais et de St Emilion et quelles seront les incidences pour les administrés ?

Monsieur le Président, précise que pour renégocier il faut avoir défini un cahier des charges et avoir des éléments permettant de pousser à une négociation, pour le Lussacais notamment car il s'agit de délégation de service public. Le prestataire semble prêt à renégocier avec le syndicat car il semblerait que le cabinet juridique en charge de notre dossier ait mis à jour des points qui n'auraient pas été respecté par celui-ci. Donc en résumé, soit le SMICVAL et le prestataire trouvent un terrain d'entente, soit un contentieux juridique devra être engagé.

Monsieur LUTARD, Vice-Président du SMICVAL, souligne que la répartition des coûts est un domaine sensible mais que tout le territoire ne peut pas être impacté de la même façon et que l'on doit tenir compte des éléments financiers qui sont en notre possession.

Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL, précise qu'il sera difficile de faire entendre aux administrés de la Haute Gironde qu'il y ait une nouvelle augmentation des coûts cette année s'il n'y a pas de montée en puissance.

Monsieur MICHEAU-MAILLOU, délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion, demande qu'il y ait effectivement une fourchette plus resserrée d'augmentation comme l'a demandé Mademoiselle HARDY.

Monsieur MAROIS, précise que cette année est un peu particulière et que les années suivantes connaîtront à nouveau un lissage puisque l'objectif est de mutualiser et par conséquent les services ne seront plus aussi diversifiés.

Mademoiselle HARDY, précise que la difficulté est que l'on applique des taux uniformes pour des communes à bases différentes.

Monsieur LEWDEN, délégué de la Communauté de Communes du canton de Fronsac, rajoute qu'en plus s'appliquent pardessus les taux du Conseil Général et du Conseil Régional.

Monsieur MONNET, ne voit pas de toute façon comment modifier le total de la facture à l'arrivée.

Monsieur LAFOND, délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais, demande que pour l'augmentation attendue de l'appel à produit, le service rendu soit maintenu tout de même malgré la montée en puissance dans la Haute Gironde.

Monsieur VIDEAU, comprend la réaction de ses collègues mais il pensait que lors des différentes réunions qui ont eu lieu le message était clair pour tout le monde. C'est à dire augmentation des coûts avec redéploiement et optimisation des moyens existants pour réaliser la montée en puissance en Haute Gironde.

Monsieur RENARD, précise qu'en faisant ce choix le SMICVAL serait en adéquation avec ce qui est appliqué dans le reste de la France.

Monsieur BARBEYRON, explique qu'il ne souhaite pas que le Libournais et le Blayais s'oppose mais simplement que le service rendu dans le Libournais soit maintenu.

Monsieur MICHAUX, délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais, pense que l'augmentation est trop importante par rapport à celle initialement prévue surtout pour la commune de St André de Cubzac.

Monsieur MAROIS, prend acte des demandes et comprend les inquiétudes des élus. Toutefois, si les membres de l'assemblée ne veulent pas du redéploiement des moyens existants sur la Haute Gironde, il faudra alors faire appel à un prestataire. De plus, il s'étonne que ces remarques n'aient pas été soulevées lors des différentes réunions faites à ce sujet.

L'ensemble des délégués ayant pris acte de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires et le débat n'ayant pas amené d'autres remarques, les points suivants de l'ordre du jour sont ensuite abordés.

Monsieur BLANC, pense que les coûts de collecte et de traitement appliqués aux professionnels, collectivités et établissements publics sont élevés.

Monsieur le Président, précise que les montants demandés restent inférieurs au coût réel du service. Pour les collectivités, 2007 est une année test et que par conséquent les coûts pour les années suivantes seront ajustés à la réalité.

Ce point est adopté à l'unanimité des membres présents, moins quatre abstentions.

Les tarifs extérieurs et vente de compost pour l'année 2007 sont également adoptés à l'unanimité.

Concernant le dossier de souscription au contrat d'assurance du personnel proposé par la CNP, Monsieur BLANC, demande si d'autres organismes ont été mis en concurrence. Ce qui lui répond dans l'affirmative.

Ce dossier est donc adopté à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

Tous les autres points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.